



## Responsabilité greffier

Par pilou40, le 15/12/2018 à 13:49

**en 2008 une ordonnance du tribunal de commerce est rendue avec une erreur ou dite erreur de 102000€**

une demande de rectification d'erreur matérielle est faite auprès du président du TC  
rien

nr sera fait le greffier reconnaît son erreur qui en fait est plus une magouille

cette ordonnance qui comporte plusieurs volets fera l'objet d'un recours devant la cour  
d'appel qui de fait ne validera pas l'erreur

mais dans le cadre d'un nouvel arrêt l'avocat de la partie adverse utilisera l'ordonnancebet

Surtout le chiffre erroné alors qu'il

sait Pertinemment que ce chiffre est etroné

merci

puosque je souhaite obtenir la correction de cette erreur pour engager la responsabilité de  
l'etst Sur les conséquences de celles ci qui amèneront à déposer le bilan